



CAPN Hors-classe du 19 décembre 2013

Déclaration liminaire du SNIA-IPR UNSA

Madame la Présidente, Monsieur le recteur, Monsieur l'inspecteur général, Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues,

En premier lieu, je souhaite au nom du SNIA-IPR remercier chaleureusement le remarquable travail réalisé par les services de la DGRH. Les documents préparatoires ont été communiqués dans des délais qui ont permis aux commissaires paritaires de travailler dans d'excellentes conditions pour cette CAPN.

Les 112 promotions proposées sont pour notre organisation un élément de satisfaction, qui marque la reconnaissance renouvelée des IA-IPR, déjà exprimée par le ministre à la mutualité le 17 mai, et qui valide complètement la stratégie et l'opiniâtreté du SNIA-IPR UNSA pour utiliser la hors classe comme un levier de revalorisation de la fonction, en l'attente d'une légitime évolution de l'ICA et d'un nouveau échelonnage indiciaire.

En prolongement de l'audience accordée par Monsieur le Ministre le 28 août dernier, ces 112 promotions correspondent au poste près à notre demande d'obtenir un accès à la Hors classe à hauteur de 40% des promouvables de cette année (et non de l'année N-1) formulée dans notre note adressée au Directeur de Cabinet de Vincent Peillon, le 30 octobre 2013 et publiée dans le flash N°73 (cf. document annexé).

Comme il est indiqué dans cette note, l'effort budgétaire de porter le nombre d'accès de **66 à 112** présente le triple avantage de marquer une rupture avec la gestion précédente, de renouer avec des données numériques en rapport avec les décisions du « protocole DARCOS signé par le seul SNIA-IPR » de 110/111/110 pour les années 2009, 2010, 2011, et de traduire en acte une considération pour un corps de cadres supérieurs de l'institution scolaire. Ces derniers contribuent en effet, en toute loyauté et avec un engagement constant, au pilotage du système éducatif et à l'atteinte des objectifs fixés par le ministre et par la représentation nationale.

C'est donc une excellente nouvelle pour tous nos collègues promouvables à la hors classe 2014. Toutefois, nous souhaitons que cette mesure ne soit pas conjoncturelle et puisse s'inscrire dans la durée. J'aurai l'occasion d'y revenir dans la dernière partie de ma déclaration.

C'est donc, dans un climat apaisé au regard de celui de l'année dernière que cette CAPN va se dérouler. L'analyse approfondie des 112 propositions que vous avez formulées vont nous conduire au cours des travaux de cette commission à vous proposer des ajustements. Il s'agit pour des collègues qui sont âgés d'au moins 61 ans et au 7ème échelon, chevron A3 depuis plusieurs années, d'intégrer la liste et de permettre ainsi à un nombre plus significatif de collègues expérimentés de bénéficier de l'échelle de rémunération lettre B.

Le SNIA-IPR va continuer à faire entendre ses revendications sur le catégoriel et les missions lors des prochaines discussions métiers du 15 janvier 2014, puis lors de la reprise de l'agenda social, pour obtenir une revalorisation substantielle de l'ICA et réaffirmer sa demande d'accès à la hors échelle C.

Nous réitérerons également nos demandes relatives à la création d'une prime de première installation pour les collègues qui changent d'académie à leur entrée dans le corps ainsi que la création de 105 emplois sur plusieurs années pour faire face notamment à l'encadrement

des professeurs nouvellement recrutés. Nous serons également vigilants à l'amélioration des conditions matérielles d'exercice dans les académies.

Le SNIA-IPR-UNSA prend acte des premières décisions publiées par le Ministre sur l'évolution des métiers de l'éducation. Il note que l'accent est mis en priorité sur l'école primaire, conformément à la logique de la Refondation. Cependant, notre syndicat reste vigilant et en attente pour le second degré sur la création des postes de conseillers pédagogiques auprès des corps d'inspection, et pas seulement des ESPÉ.

Au cours de ces discussions, nous réaffirmerons la nécessité d'encadrer le décret de janvier 2012 et exigerons que les représentants des IA-IPR fassent partie du premier cercle de la gouvernance des académies.

L'avancée significative que nous venons d'obtenir aujourd'hui au regard de l'augmentation des postes à la hors classe pour 46 collègues supplémentaires nous encourage à poursuivre notre action volontariste et ambitieuse au service des collègues IA-IPR que nous représentons.

Aussi, grâce à sa position de syndicat majoritaire des IA-IPR et à son affiliation à l'UNSA, le SNIA-IPR fera la demande à Monsieur le ministre de la signature d'un nouvel accord/protocole dans le cadre de l'agenda social. Cet accord permettrait d'inscrire sur le long terme le ratio promu/promouvables appliqué à la hors classe 2014 pour les années suivantes, de formaliser une revalorisation significative de l'ICA et d'engager les premiers pas vers un accès à la hors échelle C, avec si nécessaire une phase intermédiaire à l'échelle BB bis.

Je renouvelle notre reconnaissance aux services de la DGRH pour la qualité du travail fourni dans la préparation de la CAPN et je vous remercie pour votre attention.

Roger KEIME, le 19 décembre 2013